

Responsable du développement des activités (CERTIF RDAc)



Responsable du développement des activités (CERTIF RDAc)

Niveau 6 (Bac+3)



GESTION
ADMINISTRATION
COMPTABILITÉ

Code titre / diplôme

26X31013

Code RNCP

40889

Date d'enregistrement RNCP

25/06/2025

Certificateur

Formatives



Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 6 (cadre européen des certifications)

Sanction de la formation/Diplôme préparé

Certification professionnelle (CERTIF)



Institution Sœur Emmanuelle

Coordonnées

2, route de Volgeat
38460 - VILLEMORIEU
04 74 90 73 47
marion.thoral@cneap.fr
<https://ise38.fr/>

Contacts

Contact de la formation

Marion THORAL
marion.thoral@cneap.fr
06 87 43 30 06

Référent handicap

Céline LEGER
celine.leger@ise38.fr
04 74 90 73 47



Informations générales

- **Type de formation:** Formation en apprentissage



Publics et objectifs

- **Public concerné:** Formation proposée sous statut d'apprentissage uniquement
- **Objectifs:** À l'issue de la formation, vous serez capable de :
 - Stimuler l'innovation,
 - Identifier des opportunités intégrant les enjeux de RSE
 - être en œuvre une stratégie de développement en s'appuyant sur un plan marketing et le pilotage de projets responsables.



(siège régional)
4, rue de l'Oratoire
69330 CALUIRE ET CUIRE
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr

Association loi 1901
N° SIRET: 50304921500026
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** 3ème année
- **Date de début:** 15/09/2025
- **Date de fin:** 28/08/2026
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possibles pour les personnes en situation de handicap (PSH).



Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 1 semaine
- **Rythme en entreprise:** 3 semaines
- **Durée en années:** 1
- **Durée en heures de formation:** 500
- **Durée en heures en entreprise (minimum):** 210



Prérequis

- **Âge:** De 16 à 29 ans révolus.
Certains publics peuvent entrer au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. Nous consulter pour une étude personnalisée.
- **Voie d'accès:** Être titulaire d'un diplôme de niveau 5
- **Qualités attendues:** Motivation d'exercer le métier visé et pour la formation en alternance
Être capable de travailler en équipe



Entreprises d'accueil

Tous les secteurs d'activités économiques sont concernés par le développement (industrie, construction, commerce / distribution, sociétés de services...) sur des zones géographiques diverses.



Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétence 1 : Contribuer à la stratégie de développement de l'organisation

Bloc de compétence 2 : Définir et planifier des actions marketing et de développement

Bloc de compétence 3 : Piloter un projet de développement

Bloc de compétence 4 : Manager durablement une équipe dans le cadre du développement

• **Possibilité de valider un ou des blocs de compétences:** Oui

• **Si oui, lesquels:** Tous



Modalités d'évaluation et sanction de la formation

• **Modalités d'évaluation:** Contrôle continu
Mises en situation professionnelles reconstituées
Cas pratiques
Études de cas
Une soutenance orale du rapport d'activités

• **Crédits ECTS:** Non



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).



Après la formation

- **Passerelles:** Nous consulter pour une étude personnalisée
- **Suites de parcours:**
Rentrer dans la vie active professionnelle sur une des métiers visés
Poursuite des études en master
- **Débouchés professionnels:** Conseiller / Consultant en développement d'entreprise
Responsable régional / de secteur
Responsable d'un centre de profit (magasin, agence, établissement)
Responsable du développement
Chargé du développement (commercial, des ventes)
Chargé de développement (économique, local) et / ou de projets
Chargé de missions / d'actions de développement



Modalités et délai d'admission

- **Modalité de recrutement principale:** Dossier
- **Autres modalités de recrutement:**
- **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.



Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

- Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.
- Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.
- Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



Les + de la formation

Engagements et partenariats:

Depuis plus de 20 ans, de nombreuses entreprises nous ont fait confiance et sont devenus de véritables partenaires

Restauration: Oui

• Détails:

Restauration dans notre cantine scolaire (self)
Repas préparés sur place

• Accessibilité PSH de la restauration: Oui

Hébergement: Oui

• Détails:

Internat sur place

• Accessibilité PSH de l'hébergement: Oui

Matériel / Équipement:

Toutes nos salles sont équipées de vidéo projecteur et barre de son.

WIFI dans toutes les salles de formation

• Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement: Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information : nous contacter.



Rémunération

• **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

• Aides prises en charges par l'établissement:

• Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).

• Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).

• Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)

• Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs

→ Plus d'infos : www.1jeune1solution.gouv.fr



Accès et accessibilité P.S.H

• Accès par transport:

Parking gratuit sur place.

Parc à vélo.

Ligne de bus à proximité (express4).

Transports scolaires (TRANS ISERE)

• Accessibilité P.S.H des locaux: Oui totale